

**COMMUNE DE LE THIEULIN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022**

Sur convocation en date du 17 mars 2022, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 24 mars 2022 à 19h00 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BARTHET Carole, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRETIEN Luc LE BRAS Sébastien, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier,

**Absent excusé** : Mme GRELLIER Violette, M. PHILIPPE Romain

**Secrétaire de séance** : Mme BARTHET Carole

Le compte-rendu de la séance 2 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

**I. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021 BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget de l'eau comme suit avec les reports N-1

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	115 459.62 €
	Dépenses	49 043.29 €
	<b>Excédent</b>	<b>66 416.33 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	32 991.07 €
	Dépenses	14 108.15 €
	<b>Excédent</b>	<b>18 882.92 €</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>		<b>85 299.25 €</b>

Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance, laisse la présidence à Madame MARTIN Nadine qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville-sur-Eure, lequel est conforme au compte administratif. Les comptes administratifs et de gestion 2021 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents

**II. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2021

La somme de 66 416.33 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2022 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2021

La somme de 18 882.92 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2022 au compte 001.

**III. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2022, service de l'eau, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	<b>125 000.00 €</b>
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	<b>102 000.00 €</b>



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire sans augmentation le taux communal de la TFBP de 2020, à savoir 17,45 %. Le taux départemental de 2020 pour la TFBP est de 20,22 %. Le taux de la TFBP pour 2022 est donc de  $17,45 + 20,22 = 37,67\%$ . Le taux relatif au foncier non bâti demeure inchangé. Il est nécessaire de rappeler que le taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé à 10,05 % pour l'année 2022.

TAXE FONCIÈRE BÂTI	37,67 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	44,14 %

## **VIII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– BUDGET COMMUNE**

Monsieur Le Maire rappelle les principaux travaux en investissement qui seront effectués cette année avec un équilibre du budget qui se fait encore facilement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2022, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	1 143 000.00 €
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	1 102 000.00 €

## **IX. RIFSEEP**

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil du 2 décembre 2021, le conseil avait validé le projet de RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), le projet avait ensuite été envoyé au Comité Technique du centre de gestion pour avis. Le projet est revenu avec un avis favorable du Comité Technique le 24 janvier 2022. Les dispositions de la délibération prendront effet au 01/04/2022.

## **X. ADHESION INFOGEO**

Monsieur le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de carte.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal,

- ◆ Se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28,
- ◆ Approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur Le Maire à signer ce document,
- ◆ S'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo298,
- ◆ S'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO)

## **XI. CONTRAT SEGILOG**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la Société SEGILOG se termine le 30 avril 2022, puis il présente au Conseil Municipal le nouveau contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services établi par la société SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;

Ce contrat concerne la mise à disposition des logiciels (logiciels comptabilité, urbanisme, élections, paye, Etat Civil...) ainsi que la maintenance des logiciels, la formation et l'assistance.

La rémunération de cette prestation s'élève à 1 770,00 € HT par an soit 5 310,00 € pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents mandate Monsieur le Maire afin de signer le contrat.

## **XII. CONTRAT DEGAS PAYSAGE**

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des espaces verts est assuré par l'entreprise DEGAS. Le contrat venant à expiration, il y a lieu de se prononcer sur sa reconduction pour un devis d'un montant de 4 100.00 € HT couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le renouvellement du contrat de prestation pour l'entretien des espaces verts pour un montant annuel de 4 100.00 € HT et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à son exécution.

## **XIII. SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS**

Monsieur le Maire explique que depuis le début de la crise sanitaire, le club des anciens ne se réunit plus. Afin de savoir qui serait intéressé, il a proposé à la présidente, Nadine MARTIN d'envoyer, quand la crise sera passée, un courrier à toutes les personnes de plus de 60 ans pour les convier à une réunion. Nous avons pour habitude de verser une subvention de 25 € par adhérent de la commune. Monsieur le Maire propose de maintenir cette somme afin de prévoir un montant au budget dans le cas où l'activité de l'association reprendrait.

## **INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme versée de 130 € pour le gardiennage de l'église de l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour remplacer Mme VILLETTE Agnès.

## **XIV. INDEMNITE BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 900,00 € d'indemnités aux bénévoles de la bibliothèque pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour remplacer Mme ESNAULT Claudine. Pour information la bibliothèque était ouverte les mercredis et samedis pendant 2h. Elle était ouverte également sur le temps scolaire à la demande des enseignants qui réservaient des créneaux.

Il est proposé de passer un message sur panneau Pocket.

## **XV. QUESTIONS DIVERSES**

1. Monsieur le Maire indique avoir reçu un devis pour une proposition de site internet. Refait-on un nouveau site internet plus dynamique ? Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé que le site internet actuel devait être mis à jour par les conseillers, mais la mise à jour n'est pas faite. Après débat, il est décidé de garder le site actuel sachant que pour les informations urgentes nous pouvons les faire passer sur panneau Pocket. Carole Barthet se propose de lister toutes les mises à jour à faire
2. Monsieur le Maire rappelle que ce week-end dimanche 27 mars, auront lieu les Boucles Entre Beauce et Perche. Les organisateurs sont toujours à la recherche de signaleur sur la commune de Le Thieulin, si vous êtes intéressés il faut appeler Alain RIGUET.

3. Monsieur le Maire confirme avoir reçu une notification officielle pour la fermeture d'une classe maternelle sur le regroupement scolaire
4. Monsieur le Maire annonce que Monsieur BOURSIER Gérard résidant rue du Lavoir est décédé ainsi Madame POTIER Lucienne née LE GAL qui habitait il y a quelques années rue des Forgerons.
5. Monsieur le Maire indique que nous allons prochainement distribuer à l'ensemble des électeurs de la commune une nouvelle carte électorale.
6. Il faut s'inscrire sur un créneau pour tenir le bureau de vote qui sera ouvert de 8h à 19h.

Tour de table :

Pascal PAFFRATH indique que le regard en face de chez Elisabeth HALLOUIN, à la Houssaie, serait à réparer. Monsieur le Maire indique qu'il y en a également une rue de la Chapelle.

Carole BARTHET indique qu'elle a été à une réunion SIRTOM. Les habitants vont devoir refaire une demande de carte, via internet ou sur place pour les personnes n'ayant pas internet. Il faut faire passer le message aux anciens.

Corine MARCHAL rappelle qu'elle a toujours des factures du comité des fêtes du mois de juillet 2021 à se faire rembourser par la commune

Elisabeth HALLOUIN indique qu'il y a plusieurs trous sur quelques routes Départementales

**Monsieur le Maire,**  
M. SCHMIT Philippe,

**Le secrétaire,**  
Mme BARTHET Carole

**Les membres du conseil,**

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Pascal

M. CHRETIEN Luc

Mme MARTIN Nadine

Mme GRELLIER Violette

M. PANIER Olivier

Mme MARCHAL Corine